

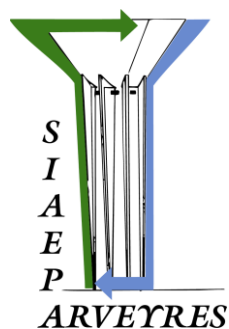
PLAN D' ACTIONS

-

ECONOMIES D'EAU

-

2023-2032



Août 2025

Préambule

Le plan d'actions économies d'eau 2023-2032 s'inscrit dans la volonté du SIAEPA de la Région d'Arveyres de prioriser la protection de la ressource en eau afin de répondre aux obligations réglementaires et aux projets de planification et d'urbanisation de notre territoire.

Au regard du dépassement des autorisations globales de prélèvements depuis plusieurs exercices, le SIAEPA de la Région d'Arveyres a décidé d'engager des moyens techniques et financiers pour limiter les volumes perdus (fuites en parties publiques et privées, modifications des usages, diversification des ressources, ...).

La mise à jour récente du diagnostic qui s'inscrit dans un schéma d'alimentation en eau potable a permis d'établir ce plan – économies d'eau sur 10 ans articulé autour de 7 actions visant à atteindre 3 objectifs prioritaires.

SOMMAIRE

I.	Bilan des consommations en eau potable	- 1 -
II.	Réseau d'eau potable	- 2 -
▪	Production	- 2 -
▪	Stockage	- 2 -
▪	Longueur du réseau.....	- 2 -
▪	Performance du réseau	- 3 -
▪	Renouvellement des réseaux	- 3 -
III.	Autorisation de prélèvement	- 4 -
IV.	Plan d'action économies d'eau	- 5 -
	PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	- 6 -
	SECTORISATION.....	- 7 -
	MISSION SPECIFIQUE	- 9 -
	REGULATION DE PRESSION	- 10 -
	TELERELEVE	- 12 -
	COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	- 13 -
	SUBSTITUTION.....	- 16 -
V.	Evolution tarifaire	17
VI.	Synthèse	20

I. Bilan des consommations en eau potable

Année	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1	Répartition par commune
Arveyres	988	1 005	1 011	1 015	0,4%	8,4%
Baron	482	501	514	519	1,0%	4,3%
Cadarsac	146	147	150	146	-2,7%	1,2%
Camiac et Saint Denis	162	164	163	164	0,6%	1,4%
Daignac	218	222	224	233	4,0%	1,9%
Dardenac	52	53	55	57	3,6%	0,5%
Espiet	319	320	321	312	-2,8%	2,6%
Génissac	858	890	914	919	0,5%	7,6%
Grézillac	393	393	395	399	1,0%	3,3%
Guillac	83	88	90	92	2,2%	0,8%
Izon	2 601	2 619	2 656	2 699	1,6%	22,3%
Lugaigac	198	200	204	205	0,5%	1,7%
Moulon	519	527	529	547	3,4%	4,5%
Nérigean	403	411	409	408	-0,2%	3,4%
Saint Germain du Puch	1 049	1 058	1 086	1 107	1,9%	9,1%
Saint Quentin de Baron	1 021	1 045	1 044	1 053	0,9%	8,7%
Tizac de Curton	156	164	168	170	1,2%	1,4%
Vayres	1 840	1 873	2 043	2 063	1,0%	17,0%
Total	11 488	11 680	11 976	12 108	1,1%	100,0%

Année	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Nombre total d'Habitants	25 686	26 219	26 496	26 677	0,7%
Nombre total d'Abonnés	11 488	11 680	11 976	12 108	1,1%
Consommation moyenne par abonnement domestique (m³/ab)	111	111	114	109	-4,6%

La consommation moyenne par abonné diminue depuis 2022.

II. Réseau d'eau potable

■ Production

Forage	Localisation	Débit en m ³ /h	Traitement
Les Bouins	IZON	150	Déferrisation + Désinfection javel
L'Oustalot Bis	MOULON	150	
Canaudonne	GENISSAC	100	-
Grand Barrail	CADARSAC	150	Déferrisation + Désinfection javel

■ Stockage

Réservoir	Localisation	Volume en m ³	Type
Lagrange	NERIGEAN	1 000	Sur tour (Château d'Eau)
Miot	GENISSAC	2 * 700	Semi-enterré
Camiac	CAMIAC ET SAINT DENIS	200	
L'Oustalot	MOULON	2 * 250 + 500	
Les Bouins	IZON	600	Hors sol
Grézillac	GREZILLAC	400	

Le réservoir de Miot à GENISSAC est l'ouvrage principal de tête de réseau.

■ Longueur du réseau

Année	2023
Linéaire du réseau hors branchements en km	458,9

▪ Performance du réseau

Le **rendement** est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

Année	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Rendement de réseau de distribution (%)	72,04	73,81	71,22	72,02	1,1%

L'**indice linéaire de pertes** est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Année	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
ILP (m ³ /km/jour)	3,52	3,40	3,71	3,85	3,9%

▪ Renouvellement des réseaux

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice en km	1,265	0,629	2,093	5,100	3,200
Taux calculé de renouvellement	0,64	0,53	0,55	0,63	0,54

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,54 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

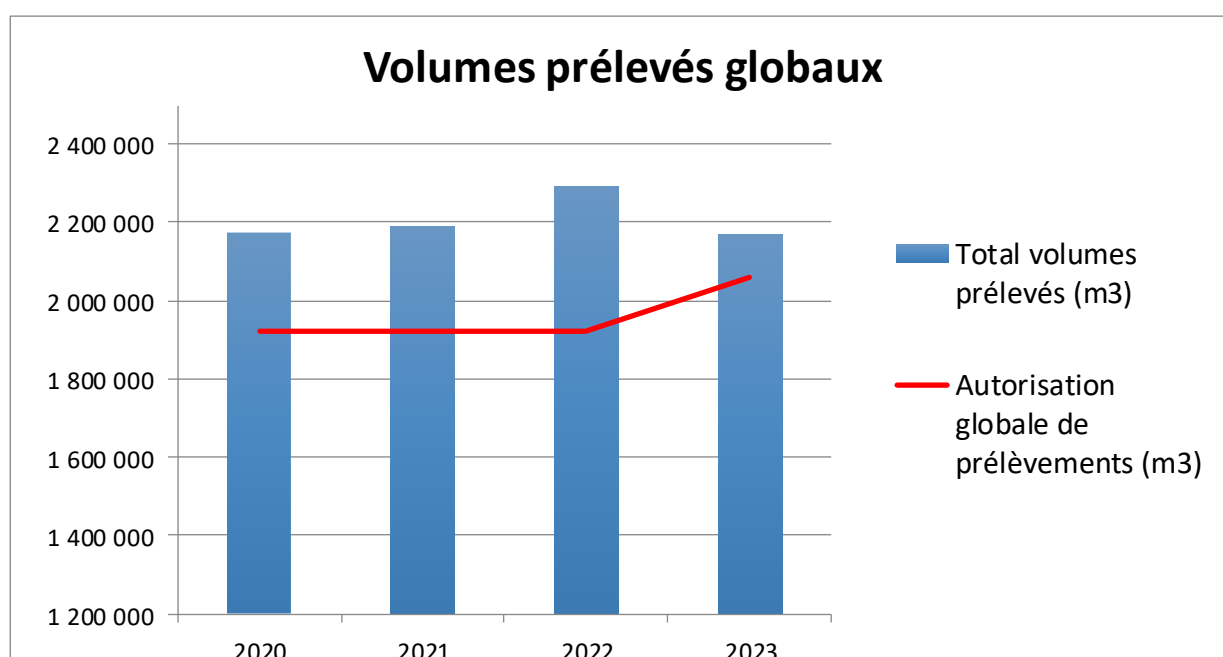
III. Autorisation de prélèvement

Conformément à l'arrêté préfectoral définissant les autorisations globales de prélèvements - Arrêté préfectoral - SEN 2022-08-05-096 du 26 décembre 2022, le SIAEPA de la Région d'Arveyres est autorisé à prélever les volumes maximaux annuels suivants :

Forage	Localisation	Prélèvements (volumes maximum autorisés)		
		en m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Les Bouins	IZON	150	1 500	550 000
L'Oustalot Bis	MOULON	150	3 000	540 000
Canaudonne	GENISSAC	100	2 000	730 000
Grand Barrail	CADARSAC	150	3 000	1 095 000

Volume annuel autorisé en m³	2 060 000
--	------------------

Année	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1
Total volumes prélevés (m ³)	2 172 812	2 191 490	2 290 142	2 167 994	-5,3%
Autorisation globale de prélèvements (m ³)	1 920 000	1 920 000	1 920 000	2 060 000	



IV. Plan d'action économies d'eau

Au regard du dépassement des autorisations globales de prélèvements depuis plusieurs exercices, le SIAEPA de la Région d'Arveyres a décidé d'engager des moyens techniques et financiers pour limiter les volumes perdus (fuites en parties publiques et privées, modifications des usages, diversification des ressources, ...).

La mise à jour récente du diagnostic qui s'inscrit dans un schéma d'alimentation en eau potable permet d'établir un plan – économies d'eau sur 10 ans articulé autour de 7 actions.

Trois objectifs sont identifiés pour répondre aux obligations réglementaires et permettre la poursuite du développement des territoires couverts par notre structure :

- **Objectif n°1** : 2023-2027 (5 ans) – Limiter le prélèvement des volumes annuels à 2 000 000 m³,
- **Objectif n°2** : 2028-2030 (3 ans) – Baisser le prélèvement des volumes annuels à 1 950 000 m³,
- **Objectif n°3** – 2031-2032 (2 ans) – Baisser et maintenir le prélèvement des volumes annuels à 1 900 000 m³.

OBJECTIFS - Prélèvements annuels (consommation de référence 2023)		CALENDRIER	AUTORISATION GLOBALE DE PRELEVEMENT	DROIT A CONSTRUIRE		
				Zones prioritaires	Zones secondaires	Sans restriction de zone
1	2 000 000 m ³	2023-2027 (5 ANS)	✓	✓		
2	1 950 000 m ³	2028-2030 (3 ANS)	✓	✓	✓	
3	1 900 000 m ³	2031-2032 (2 ANS)	✓	✓	✓	✓

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Objectifs

Le schéma d'alimentation en eau potable a établi un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui vise à identifier les travaux sur les équipements (ouvrages, conduites, ...).

Les critères de vétusté, de matériaux, d'usages, ... ont été pris en compte pour dégager des priorités de travaux au nombre de 10.

Les travaux identifiés dans ce PPI ont été engagés dès l'année 2023 pour réduire les pertes et assurer une gestion patrimoniale.

L'objectif est de réduire drastiquement les volumes d'eau prélevés d'ici à 2028 pour respecter les autorisations préfectorales et de permettre la poursuite du développement du territoire à travers l'accueil de nouvelles populations.

Estimation des gains potentiels sur volumes de pertes

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

- Volume de pseudo-fuites par secteur (voir rapport de phase 2 du schéma d'alimentation en eau potable) avec les gains potentiels estimés en appliquant le PPI :

Secteur	Linéaire total	Pseudo-ILP 2023 (m³/j/km)	Linéaire à renouveler (km)	Gains potentiels estimés (m³/j)	Gains potentiels estimés (m³/an)
1.1	42	8,6	12,4	106,6	38 924
1.2	63	8,1	17,5	141,8	51 739
2	47	4,3	16,9	72,7	26 525
3	58	0,0	9,9	0,0	0
4	40	7,3	5,9	43,1	15 721
5.1	37	0,3	3,3	1,0	361
5.2	27	1,0	7	7,0	2 555
5.3	26	1,1	2,1	2,3	843
6	19	5,4	3,4	18,4	6 701
8	29	0,7	8,4	5,9	2 146
9.1	34	6,2	13,5	83,7	30 551
9.2	33	5,2	2,6	13,5	4 935
TOTAL	455		102,9	495,9	181 000

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m³/an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
PPI	15 000 000	2023-2027	≥ 2027	90 000
	12 000 000	2028-2030	≥ 2030	54 000
	3 000 000	2031-2032	≥ 2032	36 000

SECTORISATION

Objectifs

Les objectifs de la sectorisation du réseau d'eau potable sont :

- une recherche effective de fuite qui bonifie l'exploitation,
- une meilleure connaissance du patrimoine pour anticiper les évolutions du réseau (détérioration, dégradation, altération, ...) et ainsi optimiser son fonctionnement,
- un outil de planification et d'anticipation des futurs investissements.

Découpage 2025

Très tôt (2006) et parallèlement à l'étude diagnostique, une sectorisation (9 secteurs) a été mise en place sur le territoire du SIAEPA de la Région d'Arveyres.

En complément de cette sectorisation initiale, en 2009 et en 2020, deux découpages supplémentaires ont été établis (12 secteurs).

Un dernier découpage réalisé en 2024 vise à réduire les secteurs les plus importants. Il est opérationnel depuis le début de l'année 2025 pour un coût d'investissement de plus de 110 000 € :

SECTEUR	COMMUNES	Linéaire de canalisation en km	Nombre d'abonnés
1-1 A	IZON	13	702
1-1 B		29	1 904
1-2 A	VAYRES	40	1 361
1-2 B		24	1 059
2 A	ARVEYRES	25	348
2 B		21	827
3	MOULON / GENISSAC	58	1 478
4	ST GERMAIN DU PUCH	40	1 273
5-1	ST QUENTIN DE BARON	38	1 061
5-2	NERIGEAN	27	595
5-3	BARON	25	614
6	GENISSAC	17	178
8	TIZAC DE CURTON	31	502
9-1	GREZILLAC / GUILLAC / LUGAIGNAC / MOULON	35	635
9-2	DAIGNAC / DARDENAC / ESPIET / GREZILLAC / GUILLAC	33	518

Estimation des gains potentiels sur volumes de pertes

La quatrième phase de la sectorisation permet de diminuer le linéaire de réseau par secteur (Izon, Vayres et Arveyres) et ainsi d'affiner le suivi des courbes quotidiennes et de mieux cibler les campagnes de recherche de fuite sur un périmètre plus réduit.

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

▪ Volume de pseudo-fuites total en situation actuelle (voir rapport de phase 2 du schéma d'alimentation en eau potable) :

- Izon : 362 m³/j
- Vayres : 509 m³/j (gros consommateurs identifiés)
- Arveyres : 203 m³/j

▪ Volume de pseudo-fuites total en 2021 (voir rapport de phase 2 du schéma d'alimentation en eau potable) :

- Izon : 305 m³/j
- Vayres : 144 m³/j
- Arveyres : 221 m³/j

▪ Les gains totaux sur volumes de pertes liés au scénario du 4^{ième} déploiement de la sectorisation sont ainsi calculés sur la base des hypothèses présentées ci-avant, via la formule suivante :

$$\text{Gain estimé (Izon)} = (362 - 305) = 57 \text{ m}^3/\text{j}$$

$$\text{Gain estimé (Izon + Vayres avec coefficient correctif multiplicateur de 0,2 pour les consommations nocturnes)} = (362 - 305) + [(509 - 144) * 0,2] = 130 \text{ m}^3/\text{j}$$

Il est ainsi estimé, sur la base des hypothèses présentées ci-avant, un gain potentiel de 57 à 130 m³/j (soit 20 805 à 65 335 m³/an) en lien avec le déploiement de la 4^{ième} phase de sectorisation.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m ³ /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
SECTORISATION 4 ^{ième} phase	110 000	2024	≥ 2025	30 000

MISSION SPECIFIQUE

Objectifs

Afin d'améliorer la performance du réseau d'eau potable, des missions spécifiques de recherche de fuite vont être diligentées auprès de sociétés spécialisées rémunérées aux résultats obtenus.

Ces prospections ciblées sur un territoire défini se feront en concertation avec l'exploitant du réseau afin de permettre l'accès aux équipements et s'assurer de la réparation des fuites trouvées.

Estimation des gains potentiels sur volumes de pertes

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

- Débits de nuit sur le territoire défini (4 secteurs / 176 km) en situation actuelle (sectorisation 2024) : 75,3 m³/h ;
- Débits de fuite ciblés de 12 à 24,1 m³/h.

Les gains totaux sur volumes de pertes liés à cette mission spécifique de recherche de fuite sont ainsi calculés sur la base des hypothèses présentées ci-avant, via la formule suivante :

$$\text{Gain estimé (pallier 1)} = 12 * 24 = 288 \text{ m}^3/\text{j}$$

$$\text{Gain estimé (pallier 4)} = 24,1 * 24 = 578,4 \text{ m}^3/\text{j}$$

Il est ainsi estimé, sur la base des hypothèses présentées ci-avant, un gain potentiel de 288 m³/j (soit 105 120 m³/an) à 578,4 m³/j (211 116 m³/an) en lien avec la mise en œuvre de cette mission spécifique. Pour l'année 2025, les volumes de pertes économisés seront pondérés sur le dernier trimestre compte-tenu du calendrier décrit ci-après.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m ³ /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
MISSION SPECIFIQUE	50 000	Fin du 3 ^{ème} Trimestre 2025	4 ^{ème} Trimestre 2025	40 000

REGULATION DE PRESSION

Objectifs

Les objectifs de la mise en place de la régulation (réduction/modulation) de pression sur un réseau sont les suivants :

- réduire les volumes de fuites, donc les pertes sur le réseau,
- réduire les casses sur le réseau,
- augmenter la durée de vie des conduites et des équipements,
- optimiser les investissements de renouvellement du réseau,
- améliorer le rendement du réseau et l'Indice Linéaire de Pertes (ILP),
- diminuer les volumes prélevés dans les nappes profondes, donc préserver la ressource en eau potable.

Le schéma d'alimentation en eau potable propose sur la base d'une modélisation (jour moyen de consommation en situation actuelle – 2023) la mise en œuvre de 8 dispositifs de régulation de pressions (avec fermeture de certaines vannes) réglés comme suit (de manière à ne pas déstabiliser le fonctionnement actuel du réseau et à assurer une pression acceptable en tout point) :

- RP1 (S2 Arveyres) : stabilisateur aval réglé à 3.5 bars ;
- RP2 (S1-1 Izon) : stabilisateur aval réglé à 3.5 bars ;
- RP3 (S3 Moulon) : réducteur de pression réglé avec une valeur de réduction de 2 bars ;
- RP4 (S8 Tizac-de-Curton) : stabilisateur aval réglé à 3.5 bars ;
- RP5 (S9-1 Moulon) : stabilisateur aval réglé à 4.0 bars et 1 vanne à fermer ;
- RP6 (S9-2 Daignac) : stabilisateur aval réglé à 4.5 bars ;
- RP7 (S4 Saint-Germain-du-Puch) : stabilisateur aval réglé à 3.5 bars ;
- RP8 (S3 Génissac) : stabilisateur aval réglé à 3.5 bars et 2 vannes à fermer.

Sur le reste du territoire, la baisse des pressions d'alimentation induirait à des dysfonctionnements (desserte dégradée voire impossible) du réseau, que ce soit au niveau du système d'adduction-distribution entre le pompage des Bouins et les réservoirs de Miot, au niveau du système entre le château d'eau de la Grave et la bâche de Camiac et Saint Denis, ou bien encore en aval du pompage de Grézillac. Les pressions ne peuvent ainsi être abaissées sur ces zones (listées de manière non exhaustive), dans la mesure où les pressions ne seraient plus acceptables en tout point.

Estimation des gains potentiels sur volumes de pertes

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

- Volume de pseudo-fuites total en situation actuelle (voir rapport de phase 2 du schéma d'alimentation en eau potable) : 1 940 m³/j ;
- Pour les zones réduites ciblées dans le scénario de modulation de pression (après mise en œuvre des 8 régulateurs préconisés avec les consignes présentées ci-avant), on recense :
 - Pourcentage de nœuds réduits à échelle du territoire : 32%
 - Volume de pseudo-fuites estimé sur zones réduites : 617 m³/j
 - Différentiel de pressions observé sur zones concernées : 2,0 bars
- Pourcentage de réduction à appliquer au volume de fuites total (hypothèse INRAE : division par la racine carrée du différentiel de pressions observé) : coefficient 0,71 ;

Les gains totaux sur volumes de pertes liés au scénario de modulation des pressions sont ainsi calculés sur la base des hypothèses présentées ci-avant, via la formule suivante :

$$\text{Gain estimé} = 617 * (1 - 0,71) = 179 \text{ m}^3/\text{j}$$

Il est ainsi estimé, sur la base des hypothèses présentées ci-avant, un gain potentiel d'environ 179 m³/j (soit 65 335 m³/an) en lien avec la mise en œuvre des 8 régulateurs de pressions proposés, soit environ 9% des volumes de pertes calculés en situation actuelle (2023).

Cette approximation s'affranchit de facteurs qui resteront à confirmer lors de la mise en œuvre des dispositifs : effets de seuil, impact des matériaux, branchements, ...

Les consignes de régulation proposées à l'issue des simulations sous PORTEAU restent à valider ou à amender sur base d'essais de terrain par les services d'exploitation.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m ³ /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
REGULATION DE PRESSION	175 000	4 ^{ième} Trimestre 2025	≥ 2026	50 000

TELERELEVE

Objectifs

La maîtrise des surconsommations en domaine privé apparaît comme l'un des enjeux majeurs de la préservation de la ressource en eau.

Le SIAEPA de la Région d'Arveyres a financé à hauteur de plus de 1 290 000 € le déploiement sur 3 ans (2023 à 2025) de la téléréleve sur l'ensemble de ses compteurs d'eau pour apporter un service supplémentaire à ses usagers permettant de limiter au mieux les fuites en domaine privée en nombre et en volume.

Ces volumes « non perdus » à terme pourront ainsi être utilisés en vue de satisfaire les besoins liés à l'évolution de notre territoire.

Estimation des gains potentiels sur volumes de pertes

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

- Volumes dégrévés sur l'exercice 2023 représentent 9,3% des volumes consommés (145 082 m³) avec un volume moyen par dégrèvement de 742 m³ ;
- Volumes dégrévés sur l'exercice 2022 représentent 7,4% des volumes consommés (108 242 m³) avec un volume moyen par dégrèvement de 677 m³ ;
- Volumes dégrévés sur l'exercice 2021 représentent 5,8% des volumes consommés (87 635 m³) avec un volume moyen par dégrèvement de 569 m³ ;
- Pourcentage de réduction à appliquer aux volumes dégrévés : coefficient 0,65 ;

Les gains totaux sur volumes de pertes liés à la téléréleve sont ainsi calculés sur la base des hypothèses présentées ci-avant, via la formule suivante :

$$\text{Gain estimé (données 2023)} = 145\,082 * (1 - 0,65) = 50\,779 \text{ m}^3/\text{an}$$

$$\text{Gain estimé (données 2022)} = 108\,242 * (1 - 0,65) = 37\,885 \text{ m}^3/\text{an}$$

$$\text{Gain estimé (données 2021)} = 87\,635 * (1 - 0,65) = 30\,672 \text{ m}^3/\text{an}$$

Il est ainsi estimé, sur la base des hypothèses présentées ci-avant, un gain potentiel d'environ de 30 672 à 50 779 m³/an en lien avec le déploiement de la téléréleve.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m ³ /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
TELERELEVE	1 290 000	2023 à 2025	≥ 2026	30 000

COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Objectifs

Le SIAEPA de la Région d'Arveyres a toujours été et reste un partenaire attentif sur les thématiques liées à la protection de la ressource en eau et souhaite communiquer et accompagner techniquement ses usagers publics et privés.

Adhésion au SMEGREG – Membre du Club « j'éco l'eau Gironde »

Le SIAEPA de la Région d'Arveyres est compétent en matière de production, traitement, transport et distribution d'eau potable et veut contribuer à la gestion de la ressource en eau dans laquelle il prélève.

Membre du club « j'éco l'eau Gironde », initié par la CLE (Commission Locale de l'Eau) depuis 2008, le SIAEPA de la Région d'Arveyres a participé à diverses animations et manifestations autour de cette thématique (distribution de plaquettes d'informations).

Au début de l'année 2022, le Comité Syndical du SIAEPA de la Région d'Arveyres a délibéré à l'unanimité pour adhérer au SMEGREG (Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde).

Cet EPTB vise à assurer la préservation de la ressource en eau notamment sur les nappes profondes localement surexploitées au vu des enjeux de la gestion équilibrée et durable des nappes profondes de Gironde qui fournissent 97% de l'eau potable de ce département.

Les statuts du SMEGREG modifiés permettent l'adhésion des collectivités territoriales et de leurs groupements exerçant tout ou partie de la compétence alimentation en eau potable dans le périmètre du SAGE Nappes Profondes de Gironde afin d'élargir la gouvernance de la gestion équilibrée des ressources en eau dans un esprit de solidarité des actions et de mutualisation des moyens.

Le 16 novembre 2022, un arrêté préfectoral a étendu le périmètre du SMEGREG pour intégrer le SIAEPA de la Région d'Arveyres.

Matériels hydro-économes

En réponse à l'Appel à Projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne – Economies et efficience de l'eau 2023-2024, le SMEGREG a organisé un groupement d'achat, à l'échelle départementale, de matériels hydro-économes (mousseurs pour les robinets, réducteur de débit de douche, douchette économe, sac de réduction du volume des chasses d'eau ...) destinés aux usagers publics et privés.

Le SMEGREG a proposé aux collectivités intéressées d'intégrer ce groupement d'achat pour bénéficier de tarifs négociés dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Au vu des enjeux et de l'intérêt général de cette action, le SIAEPA de la Région d'Arveyres s'est porté volontaire pour participer activement à cette démarche en finançant l'acquisition de ces équipements (au nombre de 6 000) à hauteur de 75 000 €.

La distribution, à titre gratuit, des matériels hydro-économes auprès des usagers publics et privés volontaires a débuté au mois de mai 2025 à l'occasion de la manifestation « Economisons la ressource en eau » et se poursuivra tout au long de cette même année.

Puits / forages ou système de récupération des eaux pluviales

La sensibilisation des communes aux économies d'eau porte sur l'utilisation de ressources de substitution consistant à utiliser des systèmes de récupération des eaux pluviales ou à réaliser un puits ou un forage captant un aquifère des alluvions de la Dordogne.

Dans cet esprit, une convention tripartite a été signée en juillet 2025 avec la commune d'IZON et le SMEGREG pour l'arrosage de ces terrains de football avec une économie identifiée à terme de 10 000 m³ d'eau par an.

La commune de Vayres dispose déjà d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 30 m³, utilisée pour l'arrosage des aires de sport. Les communes d'Arveyres et Génissac ont mises en œuvre, pour l'arrosage des espaces verts et des stades, des puits captant les alluvions de la rivière. L'économie d'eau générée par ces ouvrages déjà existant (exploitant une ressource beaucoup moins "sensible") est de 6 000 m³ d'eau par an.

Une action envers les professionnels identifiés comme « gros consommateurs » est engagée pour déterminer les substitutions potentielles réalisables à leur niveau.

Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)

Face aux enjeux majeurs que sont le changement climatique et l'augmentation de la population, le partage de la ressource en eau entre tous les usages (domestique, agricole, industriel...) nécessite l'émergence de solutions nouvelles, adaptées au contexte local.

La réutilisation des eaux usées traitées peut constituer l'une des réponses à la raréfaction de la ressource en eau douce.

On parle de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) lorsque l'on utilise des eaux ayant déjà été employées pour un autre usage après traitement. Il s'agit en général des eaux usées traitées issues de stations d'épuration – STEP (station de traitement des eaux résiduaires urbaines) :

- eaux issues de l'utilisation domestique,
- eaux urbaines de ruissellement,
- eaux industrielles.

La réutilisation peut être interne (au sein d'une même structure) ou externe (usage par une autre structure).

Estimation des gains potentiels sur volumes économisables

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

- Ressources de substitution pour les usagers publics : 20 000 m³/an (dont 6 000 m³/an déjà substitués)
- Matériels hydro-économes :
 - consommation moyenne par abonnés domestiques (données 2023) : 109 m³/an avec une diminution de consommation moyenne estimée de 20% par foyer équipé.

Les gains totaux sur volumes économisables liés à l'installation de matériels hydro-économes sur 1 000 à 4 000 abonnés équipés :

Gain estimé (1 000 abonnés / $\geq$ 20% de consommation) = $109 * 0,20 * 1\,000 = 21\,800$ m³/an

Gain estimé (4 000 abonnés / $\geq$ 20% de consommation) = $109 * 0,20 * 4\,000 = 87\,200$ m³/an

Il est ainsi estimé, sur la base des hypothèses présentées ci-avant, un gain potentiel de 35 800 à 101 200 m³/an en lien avec la sollicitation de ressources de substitution pour les usagers publics et l'installation de matériels hydro-économes.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES ECONOMISABLES (m ³ /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	75 000	2025	$\geq$ 2026	50 000

SUBSTITUTION

Objectifs

Afin de limiter les prélèvements dans la nappe déficitaire de l'Eocène Centre et de diversifier les ressources, une étude pilotée dans les alluvions de la Dordogne a été menée par le SMEGREG.

Les résultats ont identifié une solution de substitution locale de capacité satisfaisante, à proximité du forage de Grand Barrail à CADARSAC, rendu possible compte-tenu du ratio investissement/volume substitué.

Les investigations approfondies sur ce projet ont permis de conforter notamment la faisabilité technico-économique de cet équipement permettant d'envisager sa mise en œuvre en 2025 puis son exploitation au plus tard en 2026.

Substitution de ressources pour les ouvrages captant les unités de gestion déficitaires

Le forage de substitution réalisé dans la nappe alluviale de la Dordogne sur la commune de CADARSAC permettra de diminuer sensiblement les prélèvements dans la nappe éocène à hauteur de 250 000 à 300 000 m³/an. Ce site a été identifié lors d'une étude réalisée par le SMEGREG en 2011 dont la CLE (Commission Locale de l'Eau) réunie le 03 juin 2013 a émis un avis favorable sur les résultats de cette prospection.

Des investigations complémentaires ont acté la faisabilité technico-économique de cet équipement (qualité de l'eau brute confirmée par analyse et pompage d'essai validant un débit maximum de 40 m³/h pour un investissement de 1 million d'euro) permettant d'engager sa mise en œuvre (dossier de déclaration n°056-23) au début de l'année 2025.

La mise en exploitation en vue de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine sera effective, après l'avis de l'hydrogéologue et l'obtention des autorisations nécessaires, d'ici à la fin du premier trimestre 2026.

Estimation des gains potentiels sur volumes substituables

Au regard des données entrantes et des hypothèses suivantes :

- Ressource de substitution : 250 000 à 300 000 m³/an

Les volumes mobilisés se déduiront des volumes à prélever dans la nappe de l'Eocène Centre réduisant ainsi la pression sur cette ressource déficitaire.

ACTION	COUT (€ HT)	CALENDRIER		VOLUMES SUBSTITUABLES (m ³ /an)
		MISE EN OEUVRE	OPERATIONNEL	
SUBSTITUTION	1 000 000	2025	≥ 2026	250 000

V. Evolution tarifaire

Le plan d'actions économies d'eau présenté nécessite de mobiliser d'importants moyens financiers afin de réaliser l'ensemble des investissements.

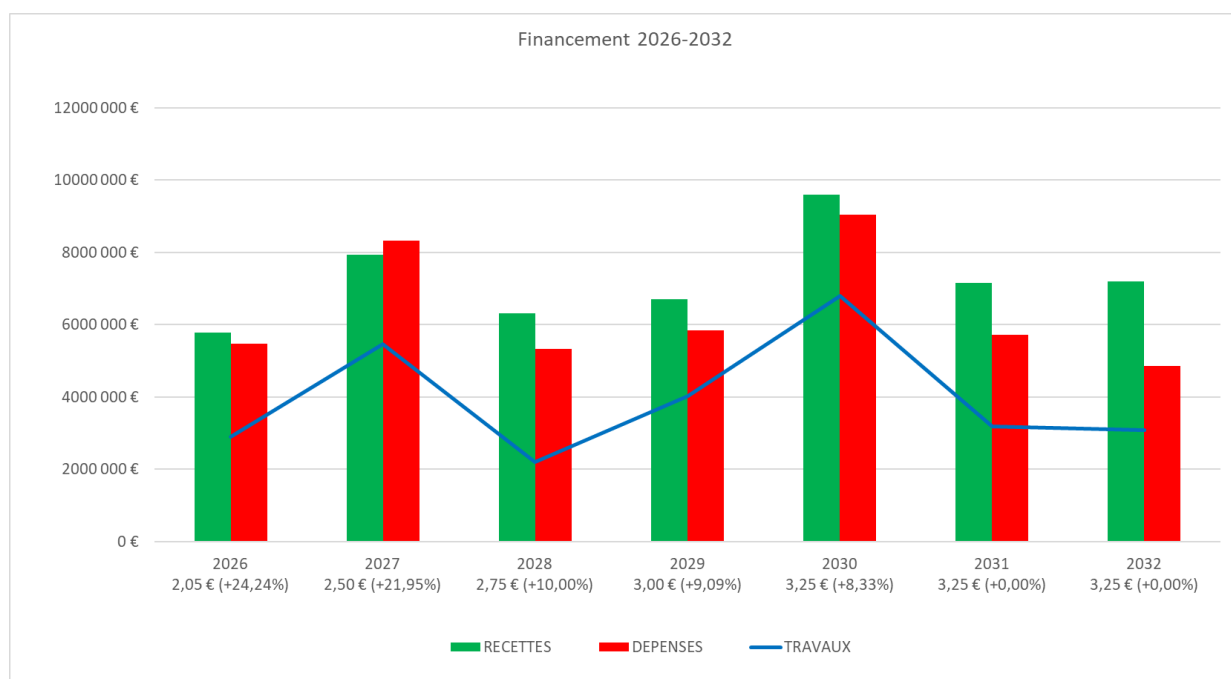
Les actions n°2 à 7 sont en partie financées ou préfinancées sur les exercices 2023 à 2025. L'action n°1 – Programme Pluriannuel d'investissement doit être financée par l'évolution du prix de l'eau potable, le recours à l'emprunt et la sollicitation de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Le financement priorisé pour réaliser cette action est le recours à l'emprunt pour les 2/3 des investissements à engager soit :

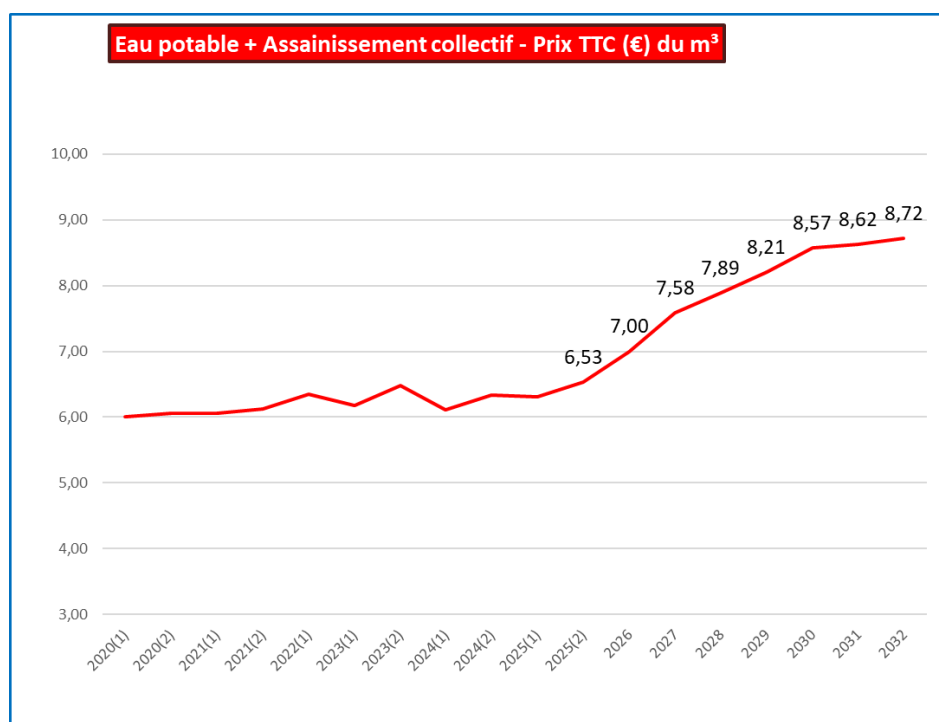
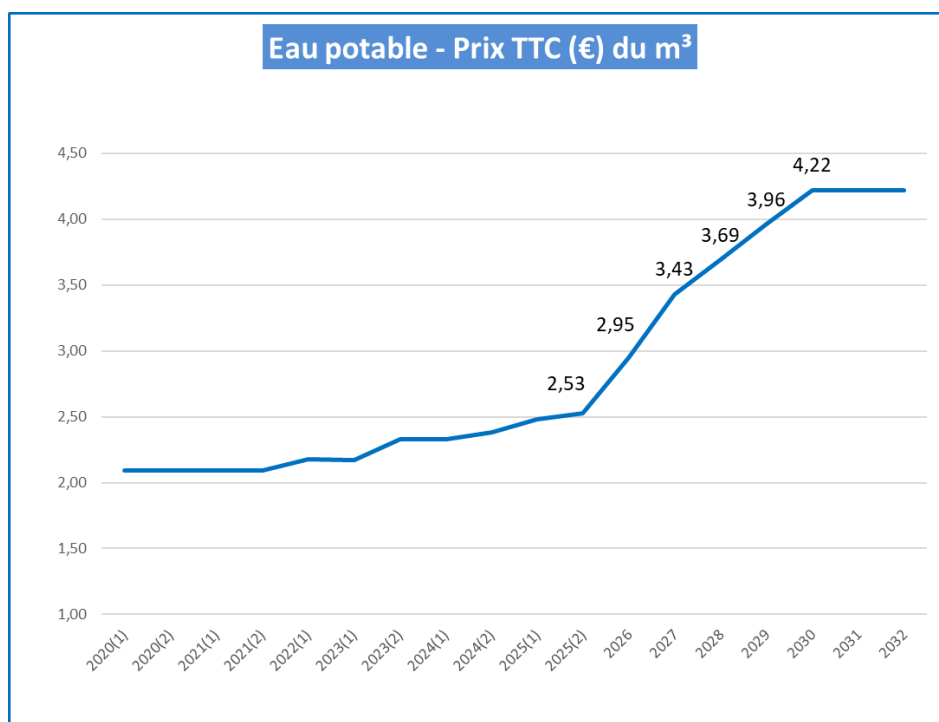
ANNEE	LINEAIRE	COÛT DES TRAVAUX	EMPRUNT	ANNUITE SUPPLEMENTAIRE
2023	3 901	1 025 420 €	1 200 000 €	
2024	5 370	1 231 640 €	1 000 000 €	
2025	5 362	1 983 370 €	1 500 000 €	
2026	9 550	2 908 220 €	2 000 000 €	144 000 €
2027	12 471	5 467 560 €	4 000 000 €	429 562 €
2028	6 777	2 209 150 €	2 000 000 €	574 562 €
2029	7 970	4 038 400 €	2 000 000 €	717 562 €
2030	19 287	6 804 290 €	4 000 000 €	1 003 123 €
2031	16 689	3 179 245 €	1 200 000 €	1 091 123 €
2032	15 276	3 095 530 €	1 200 000 €	1 177 123 €
TOTAL	102 653 ML	31 942 825 €	20 100 000 €	

L'évolution tarifaire proposée intègre les hypothèses posées précédemment :

PART VARIABLE COLLECTIVITE	RECETTES	DEPENSES	TRAVAUX
2026 2,05 € (+24,24%)	5 778 339 €	5 472 220 €	2 908 220 €
2027 2,50 € (+21,95%)	7 928 335 €	8 327 122 €	5 467 560 €
2028 2,75 € (+10,00%)	6 313 438 €	5 322 498 €	2 209 150 €
2029 3,00 € (+9,09%)	6 705 862 €	5 848 021 €	4 038 400 €
2030 3,25 € (+8,33%)	9 605 715 €	9 042 572 €	6 804 290 €
2031 3,25 € (+0,00%)	7 155 622 €	5 727 225 €	3 179 245 €
2032 3,25 € (+0,00%)	7 206 028 €	4 864 256 €	3 095 530 €



Projections des évolutions tarifaires sur le prix TTC de l'eau potable et de l'assainissement collectif sur la période 2023/2032 :



Ces projections n'intègrent pas les évolutions des redevances et des taxes impactant la facture d'EAU.

Une hypothèse d'augmentation de 0,15 €/m³ pour 2 ans a été posée sur la part ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

VI. Synthèse

ACTIONS		MOYENS	AMENAGEMENTS	VOLUMES ECONOMISABLES (m³)			VOLUMES SUBSTITUABLES (m³)	COÛT/5 ANS 2023-2027 (€)	COÛT/3 ANS 2028-2030 (€)	COÛT/2 ANS 2031-2032 (€)	COÛT/10 ANS (€)	COÛT ANNUEL (€)
				2023-2027 (5 ans)	2028-2030 (3 ans)	2031-2032 (2 ans)						
1	Renouveler les réseaux et les branchements	Appliquer les prescriptions du Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI)	100 km renouvelés	90 000	54 000	36 000		12 616 210	13 051 840	6 274 775	31 942 825	3 194 283
2	Rechercher des fuites invisibles	Sectorisation optimisée grâce à la quatrième phase de mise en œuvre opérationnelle en 2025	15 secteurs (initialement 12)	15 000	9 000	6 000		110 000	-	-	110 000	11 000
3	Améliorer la performance du réseau	Mission spécifique confiée à un prestataire	Prospection ciblée sur un territoire défini	40 000	-	-		125 000	75 000	50 000	250 000	25 000
4	Optimiser la distribution pour limiter les volumes perdus et protéger au mieux les équipements des contraintes mécaniques	Régulation de la pression par réduction et/ou modulation avec la mise en place des premiers équipements en 2025	Réducteur et/ou modulateur de pression	25 000	15 000	10 000		175 000	-	-	175 000	17 500
5	Permettre aux usagers publics et privés de suivre instantanément leur consommation (alerte en cas de suspicion de fuite, ...) pour intervenir plus rapidement sur les fuites identifiées et ainsi limiter les prélèvements sur la ressource	Télérelève (compteurs d'eau connectés), dont le déploiement sera achevé au premier trimestre 2026	> 12 000 compteurs	30 000	-	-		1 290 000	-	-	1 290 000	129 000
6	Promouvoir les économies d'eau	Acquisition, au sein d'un groupement de commandes piloté par le SMEGREG (Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde) dont notre collectivité est membre, d'appareils hydro-économes qui seront remis gratuitement à nos usagers publics et privés en 2025	6 000 kits	15 000	9 000	6 000		75 000	-	-	75 000	7 500
		Sensibilisation des acteurs publics et privés à l'utilisation de ressource alternative (puits ou forages en nappe peu profonde, récupération des eaux pluviales, REUT - Réutilisation des Eaux Usées Traitées, ...) pour des besoins non sanitaires (arrosage de stade, nettoyage de voirie et de trottoir, ...)	Équipements à déployer au niveau des unités de traitement	10 000	6 000	4 000		100 000	60 000	40 000	200 000	20 000
7	Diversifier les ressources	Substitution	Forage en nappe alluviale	-	-	-	250 000	1 000 000	-	-	1 000 000	100 000
TOTAL				225 000	93 000	62 000	250 000	14 491 210 €	13 186 840 €	6 364 775 €	34 042 825 €	3 404 283 €
VOLUMES PRELEVES (Référence valeur moyenne 2021-2022-2023 : 2 216 542 m³)				1 991 542	1 898 542	1 836 542						
AUTORISATION GLOBALE DE PRELEVEMENTS / Différentiel entre le volume prélevable et le volume prélevé (2 060 000 m³)				68 458	161 458	223 458						
OBJECTIFS RENDEMENT (%)				76,5	79,5	80,5						
ABONNES / LOGEMENTS SUPPLEMENTAIRES (consommation annuelle : 100 m³)				524	739	499						

PLAN D' ACTIONS ECONOMIES D'EAU 2023-2032

OBJECTIFS									
PRELEVEMENTS ANNUELS (consommation de référence 2023)		CALENDRIER	AUTORISATION GLOBALE DE PRELEVEMENT	DROIT A CONSTRUIRE			PERFORMANCE DU RESEAU		
				Zones prioritaires	Zones secondaires	Sans restriction de zone	Rendement	Indice Linéaire de Pertes (ILP)	Taux de renouvellement
1	2 000 000 m ³	2023-2027 (5 ANS)	✓	✓			76,5 %	3,00 m3/km/jour	1,6%
2	1 950 000 m ³	2028-2030 (3 ANS)	✓	✓	✓		79,5%	2,30 m3/km/jour	2,4%
3	1 900 000 m ³	2031-2032 (2 ANS)	✓	✓	✓	✓	80,5%	2,10 m3/km/jour	2,8%